

1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Il est proposé aux Administrateurs de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire annuelle, le mercredi 21 juin 2023 à 09h00, à Abidjan en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon le SYSCOHADA ;
- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon le SYSCOHADA ;
- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;
- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visés aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE et des conventions qui y figurent ;
- Quitus aux Administrateurs sur leur gestion de l'exercice 2022 ;
- Affectation et répartition du résultat ;
- Fixation de l'indemnité de fonction des Administrateurs ;
- Démission d'un Administrateur et fin de mandat d'un Administrateur ;
- Renouvellement de mandats du Commissaire aux Comptes Co-Titulaire et de son Suppléant ;
- Point sur la gestion de la crise sanitaire ;
- Pouvoirs en vue des formalités.